

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Collège Louise Michel à Marseille : résiliation de la convention de mandat avec la SEM 13 Développement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé pour l'opération de restructuration des collèges Romain Rolland et Vincent Scotto, maintenant fusionnés sous le nom «collège Louise Michel » à Marseille :

- d'approuver la résiliation unilatérale, conformément à l'article 13-4 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec la Société Treize Développement et notifiée le 10 septembre 2003, pour les raisons et motifs indiqués et dans les conditions définies dans le rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

A l'unanimité

M. SANTELLI ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée